

relles. Elles sont des biens en dépôt pour les générations futures. Notre génération n'a donc pas le droit de les aliéner à l'aveuglette comme nous le faisons aujourd'hui. Je crois que c'est une saine doctrine. Nous connaissons les bienfaits actuels de l'emploi intégral de la main-d'œuvre, mais nous savons que nos corps de métiers et nos industries exigeront ces travaux à l'avenir si nous traversons une crise économique. Je dis donc que nous devons avoir l'assurance qu'avant de quitter le sol canadien, cette société de pipe-line devra garantir l'exécution de ces aménagements comme il est indiqué. On notera qu'un amendement a été proposé à la motion tendant à la 2^e lecture du bill. Il en a été question récemment au sujet de nos exploitations forestières. Dans un autre débat, j'ai parlé de l'exportation de notre énergie hydroélectrique, alors qu'un ancien président des États-Unis, qui est mort après la première guerre mondiale, a soulevé cette question. Le président Theodore Roosevelt avait dit:

La population de notre pays est menacée par un monopole plus puissant que jamais, car il touche de très près à sa vie domestique et industrielle. La génération prochaine sera témoin d'une pénurie des ressources naturelles comme le pétrole et le gaz. Le prix du charbon sera tellement élevé que l'énergie électrique...

Il a traité la question, mais je ne puis en parler. Il s'agit de l'aménagement d'une centrale à vapeur et ainsi de suite. Je poursuis la citation:

La plus grande partie de l'énergie n'étant pas mise en valeur demeure la propriété de l'État. Il serait ridicule de céder, sauf à certaines conditions, une de nos grandes ressources. Si nous commettons ce crime, nos enfants devront acquitter une redevance annuelle sur des immobilisations fixées à un niveau aussi élevé que le tolérera l'industrie. Ils se verront aux prises avec de puissants exploitants qui se cantonnent dans la thèse des droits acquittés, forts de tous les moyens de protection que puisse procurer l'argent et de la ruse des sociétés défendues par des hommes de loi. Ces ogres de la finance auront depuis longtemps réussi à monopoliser ces ressources, afin de pouvoir dicter au peuple comment gérer ses affaires et comment vivre. L'opinion publique sera leur moindre souci.

Voilà ce qu'il a dit. Feu Theodore Roosevelt était déjà un grand homme d'État à cette époque.

Je me souviens du jour où, avant la fin de la guerre, en 1918, il a adressé la parole, à l'occasion d'une grande réunion au manège de notre ville. Le colonel Dennison, magistrat de police, qui avait été le défenseur des ressources naturelles du pays, le présenta. Ce dernier, lui aussi grand homme d'État, avait en 1878 mérité pour le Canada la médaille du tsar de Russie. Il estimait que nous devrions garder à la population du pays les ressources naturelles du pays. Nous n'avons pas le droit de les aliéner ou de les donner, comme on veut le faire.

[M. Church.]

Je ne veux pas être injuste. D'autres députés veulent parler à propos du projet de loi. Je ne puis parler du texte du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et je n'ai pas l'intention de le faire. Je n'ai que ceci à dire au sujet des sociétés de transport par pipe-lines. Elles relèvent de la Commission des transports. La loi générale concernant les pipe-lines lui accorde des pouvoirs étendus. Je constate que le projet de loi a été soustrait à l'application de la loi générale. Ils devront sans doute obtenir de l'Alberta un permis d'exportation. Sauf erreur, c'est l'expression qu'on trouve dans la loi. J'ai ici le texte de la loi, mais je n'en donnerai pas lecture.

La loi de l'Alberta exige que la société obtienne un permis avant d'exporter du gaz de la province. Quand il passe par l'Alberta, il est expédié vers le littoral du Pacifique. La modification le prévoira. Mais avant que le pipe-line ne sorte du territoire canadien, on doit remplir certaines conditions établies dans le projet d'amendement au bill. A mon avis, c'est une mesure très sage.

On avait coutume de nous appeler une nation de propriétaires et nous l'étions jadis. Chacun possédait un domaine, une petite fabrique, une modeste épicerie, ou une petite usine. Ce pouvait être une petite usine, mais tous étaient propriétaires. Nous avons pris du temps à nous rendre compte que de nation de propriétaires nous sommes devenus une nation de gens qui n'ont pas un pouce de terrain. Dans la ville que je représente, on nous considérait comme une nation de propriétaires. Près des trois quarts des citoyens de la ville possédaient leur propre maison. Nous avons tout donné. Nous ne possédons rien. Je doute qu'on veuille même posséder quelque chose que, tôt ou tard, les impôts absorberaient. Loyers élevés, billets de chemin de fer élevés, rien pour Noël, tout monte de façon vertigineuse. Les ministères se multiplient. Compte tenu des adjoints parlementaires, nous avons maintenant près d'une centaine de titulaires. Je propose qu'on s'arrête dans cette voie.

Je doute que les gens puissent acquérir des biens. Je doute qu'on ait encore de l'argent à cette fin. Je m'élève contre le bill parce qu'il s'écarte de la loi générale sur les pipe-lines. Sans autorisation de personne, il échappe à la loi générale sur les pipe-lines dont la Chambre a confié l'application à la Commission des transports, à laquelle on a conféré le droit de décider en la matière, mais qui décidera maintenant? Sans consulter la Commission des transports on ne tient aucun compte de la loi. Je m'oppose à la façon